



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

**UIT-T**

**S.31**

SECTEUR DE LA NORMALISATION  
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS  
DE L'UIT

**TÉLÉGRAPHIE**

**ÉQUIPEMENTS TERMINAUX DE  
TÉLÉGRAPHIE ALPHABÉTIQUE**

---

**CARACTÉRISTIQUES DE TRANSMISSION  
DES ÉQUIPEMENTS TERMINAUX DE  
TRAITEMENT DE DONNÉES ARYTHMIQUES  
SELON L'ALPHABET INTERNATIONAL N° 5**

**Recommandation UIT-T S.31**

(Extrait du *Livre Bleu*)

---

## NOTES

1 La Recommandation S.31 de l'UIT-T a été publiée dans le fascicule VII.1 du Livre Bleu. Ce fichier est un extrait du Livre Bleu. La présentation peut en être légèrement différente, mais le contenu est identique à celui du Livre Bleu et les conditions en matière de droits d'auteur restent inchangées (voir plus loin).

2 Dans la présente Recommandation, le terme «Administration» désigne indifféremment une administration de télécommunication ou une exploitation reconnue.

© UIT 1988, 1993

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

## Recommandation S.31

### CARACTÉRISTIQUES DE TRANSMISSION DES ÉQUIPEMENTS TERMINAUX DE TRAITEMENT DE DONNÉES ARYTHMIQUES SELON L'ALPHABET INTERNATIONAL N° 5

(Genève, 1972; modifiée à Genève, 1976)

Le CCITT,

*considérant*

(a) que, compte tenu des Recommandations T.50 [1] et X.4 [2], la présente Recommandation s'applique aux caractéristiques de transmission au point de jonction entre l'équipement de terminaison du circuit de données et l'équipement terminal de traitement de données arythmiques utilisant l'Alphabet international n° 5. Sauf avis contraire, l'expression *équipement terminal de traitement de données* désigne, dans la présente Recommandation, un *appareil arythmique* au sens large du terme, correspondant à la définition donnée en [3], c'est-à-dire qu'il couvre également les récepteurs perforateurs, les signaux de service émis par des commutateurs, les signaux des émetteurs d'indicatif, les émetteurs automatiques, etc.;

(b) que, compte tenu de la définition de la catégorie 1 d'utilisateurs figurant dans la Recommandation X.1 [4], qui spécifie qu'on doit utiliser un débit de 300 bit/s, une structure de 11 moments par caractère et le mode arythmique pour les signaux de sélection d'adresse, les signaux de progression de l'appel et le transfert des données;

(c) que les caractéristiques fixées ci-après sont celles que l'on doit constater en service au point de jonction entre l'équipement terminal de traitement de données et l'équipement de terminaison du circuit de données,

*recommande à l'unanimité*

#### **1 Caractéristiques des appareils**

1.1 La rapidité de modulation nominale est:

- a) 300 bauds, ou
- b) 200 bauds.

1.2 La différence entre la rapidité de modulation moyenne réelle des signaux (constatée en service) et la rapidité de modulation nominale ne doit pas dépasser  $\pm 0,1\%$ .

1.3 La durée nominale du cycle d'émission est de 11 unités au minimum, l'élément d'arrêt ayant une durée de deux unités au minimum.

1.4 Le récepteur doit pouvoir traduire correctement, en service, les signaux provenant d'une source dont le cycle nominal d'émission paraît être égal ou supérieur à 10 unités.

#### **2 Caractéristiques d'émission**

2.1 Le degré de distorsion arythmique globale des signaux émis, mesuré au point de jonction entre l'équipement terminal de traitement de données et l'équipement de terminaison du circuit de données, ne doit pas dépasser 5%. Cette valeur s'applique à tous les cas de fonctionnement de l'appareil considéré, normalement rencontrés en exploitation, que les signaux soient émis isolément ou qu'ils se succèdent à la cadence maximale compatible avec la rapidité de modulation.

2.2 Il est recommandé d'effectuer la mesure au moyen d'un distorsiomètre arythmique pendant deux périodes successives d'environ 15 secondes chacune (ce qui correspond à l'émission d'environ 1200 transitions à 200 bauds ou 1800 transitions à 300 bauds). On observera la distorsion en avance pendant une période et la distorsion en retard pendant l'autre période.

### 3 Caractéristiques de réception

3.1 La marge nette effective, mesurée au point de jonction entre l'équipement terminal de traitement de données et l'équipement de terminaison du circuit de données, ne doit pas être inférieure à 40% pour des signaux correspondant à un cycle nominal d'émission égal ou supérieur à 10 unités.

3.2 Il est recommandé d'effectuer la mesure en service dans les conditions suivantes:

- cycle de 11 unités pour les signaux émis par l'appareil de mesure;
- utilisation d'un des sématèmes recommandés par la Recommandation S.33;
- premier essai avec un taux de distorsion identique sur toutes les mutations du sématème, obtenu par allongement de l'élément de départ;
- deuxième essai avec le même taux de distorsion identique sur toutes les mutations du sématème, mais obtenu par raccourcissement du signal de départ;
- lecture de la marge lorsqu'on obtient une faute par phrase d'essai (la marge est la plus faible des deux valeurs du degré de distorsion obtenues lors des deux essais);
- la longueur de l'élément de départ, ainsi que tout élément d'information, ne doit en aucun cas être inférieure à 50% de celle de l'élément théorique unitaire.

*Remarque* – Il appartiendra aux Administrations qui utiliseraient une autre méthode de mesure d'établir pour leur usage la correspondance avec les résultats qui seraient obtenus avec la méthode recommandée.

#### Références

- [1] Recommandation du CCITT *Alphabet international n° 5*, Rec. T.50.
- [2] Recommandation du CCITT *Structure générale des signaux du code de l'Alphabet international n° 5 pour la transmission de données sur réseaux publics pour données*, Rec. X.4.
- [3] Définition du CCITT *Appareil arithmique*, tome X, fascicule X.1 (Termes et définitions).
- [4] Recommandation du CCITT *Catégories d'usagers du service international des réseaux publics pour données*, Rec. X.1.